

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de la mer, en
charge des technologies vertes et des
négociations sur le climat

NOR : DEVN0918155A

Arrêté du 17 SEP. 2009

modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 portant nomination au conseil d'administration de
l'établissement public du parc national des Pyrénées

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de
la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 331-26 ;

Vu le décret n°2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la
réglementation du parc national des Pyrénées aux dispositions du code de l'environnement issues
de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 portant nomination au conseil d'administration de
l'établissement public du parc national des Pyrénées,

Arrête :

Article 1

Le 3° de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 juillet 2009 est ainsi modifié :

1° Les mots : « à compétence locale » sont supprimés ;

2° Au b, les mots : « M. Bernard Souberbielle, compétent en matière d'agriculture (Hautes-
Pyrénées) ; » sont remplacés par les mots : « Mme Marie-Lise Broueilh, compétente en matière
d'agriculture (Hautes-Pyrénées) ; » et les mots : « Mme Marie-Lise Broueilh, représentant
d'associations de protection de l'environnement (Hautes-Pyrénées) ; » sont remplacés par les
mots : « M. Rodolphe Gaudin, représentant d'associations de protection de l'environnement
(Hautes-Pyrénées) ; » ;

3° Au c, les mots : « M. Alain Escaffre ; » sont remplacés par les mots : « M. Bernard
Souberbielle ; ».

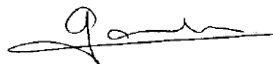
Article 2

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le **17 SEP. 2009**

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*La directrice de l'eau
et de la biodiversité,*



O. GAUTHIER